

Suivi de la mise en œuvre du protocole sur la période 2014 - 2015
Version mise à jour au 13 octobre 2014

A	B	C	D
Plafond autorisé pour la période 2014-2015 (1)	Plafond diminué après prise en compte des actes de braconnage (3)	Nombre de loups prélevés	Nombre de loups dont la destruction peut être autorisée sur la période 2014-2015 (B-C)
24 (2)	24	6	18

(1) Période 2014-2015 : depuis la publication de l'arrêté du 30 juin 2014 jusqu'à la publication de l'arrêté équivalent pour la période 2015-2016.

(2) article 1er de l'arrêté du 30 juin 2014 : le nombre de 24 pourra être révisé, dans la limite de 12 spécimens supplémentaires, à compter de la date éventuelle à laquelle vingt spécimens de loups auront été détruits.

(3) article 2 de l'arrêté ministériel du 15 mai 2013 : "[Le] maximum annuel sera diminué du nombre des animaux ayant fait l'objet d'actes de destruction volontaire constatés par les agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement durant toute la période de validité de l'arrêté visé au premier alinéa du présent article".

Département	Tirs de défense simples délivrés durant la période 2014-2015	Tirs de défense simple en vigueur y compris ceux délivrés durant la précédente période	Tirs de défense renforcée délivrés durant la période 2014-2015	Tirs de défense renforcée en vigueur y compris ceux délivrés durant la précédente période	Tirs de prélèvement délivrés durant la période 2014-2015 à compter du 1er juillet 2014	Dont tirs en vigueur	Tirs de prélèvement suspendus	Nombre de loups prélevés	Cas de braconnage	Nombre de loups braconnés	Cas d'accidents	Nombre de loups accidentés
Alpes de Haute-Provence	50	94	1	1	2	2		2				
Hautes-Alpes	30	33	5	5	5	3		1				
Alpes-Maritimes	94	94	26	26	12	6		1				
Ardèche	2	2										
Aude	4	3										
Aveyron												
Cantal												
Doubs												
Drôme	23	23			1	1						
Isère	10	10			1	0	1					
Lozère	4	4			2	1						
Marne												
Haute-Marne												
Meuse	4	3			1		1					
Pyrénées-Orientales												
Savoie	36	36	8	8	3	2		1				
Haute-Savoie	1	1										
Var	35	35			1	1		1				
Vaucluse												
Vosges	1	1										
Total	294	339	40	40	28	16	2	6	0	0	0	0